

Déclaration 4, 5 et 6 juillet 2017

La phase d'ajustement est une opération d'une importance politique et sociale capitale. Elle concerne la couverture de besoins permanents du Second degré, et les conditions d'exercice de près de 2000 personnels qui, dans notre académie, remplissent la mission déterminante de garantir la continuité du Service public d'Education.

Nous avons, à plusieurs reprises déjà, dénoncé un calendrier extrêmement problématique : placée trop tôt au mois de juillet, la phase d'ajustement ne permet pas d'affecter les TZR en ayant toutes les informations pour le faire (transmission des BMP, connaissance des temps partiels, des disponibilités...).

Loin de répondre à notre demande, l'administration rectorale a choisi de maintenir des dates trop anticipées pour permettre de disposer d'un nombre de supports suffisants pour affecter les TZR. Nous avons déjà protesté contre cette décision qui ne peut avoir pour effet que de priver bon nombre des collègues TZR du contrôle paritaire sur leurs affectations et qui permettra ensuite à l'administration d'affecter concomitamment et indifféremment TZR et contractuels.

Outre cette modification du calendrier, il est inacceptable que nous ayons découvert en étudiant les documents remis, que l'administration avait fortement modifié les modalités de la phase d'ajustement. Alors que l'administration rectorale à son plus haut niveau s'était engagée, pour cette année, à maintenir un groupe de travail qui devait fonctionner selon les mêmes règles que les années passées (affectations au barème, en fonction des préférences et des supports disponibles), la décision a été prise, sans que nous ayons été consultés ni même informés de ne permettre d'affectations, à l'occasion des groupes de travail, que sur des supports 15 à 18 heures. Or, d'autres possibilités existent, mais ne nous ont pas été communiquées par l'administration pour cette opération. Comment l'administration peut-elle faire le choix délibéré de s'affranchir de la parole donnée et de tenir en pareil mépris les représentants des personnels et à travers eux, les personnels qu'ils représentent ?

Plutôt que de revenir sur une décision dont nous avons dénoncé les conséquences et d'entendre la voix des personnels concernés, l'administration a donc choisi de maintenir et même de durcir sa position, et de mettre en doute les éléments de notre communication avec la profession en diffusant auprès des collègues TZR une note blanche dont le contenu qui prend l'exact contrepied de ce que nous expliquons depuis plusieurs semaines, est totalement mensonger.

Il y est ainsi affirmé que :

- Seuls sont utilisés les moyens provisoires qui n'ont pas vocation à être modifiés : or, tous n'ont pas été utilisés. L'administration s'est en effet cantonnée aux supports 15-18h alors que la variabilité des supports n'a rien à voir avec leur quotité. La méthode adoptée exclut de facto les organisations syndicales de l'examen des éventuels appariements proposés.
- La méthode retenue évitera toute désaffectation ultérieure : comme indiqué précédemment, le fait qu'il s'agisse de supports 15h -18h n'empêche pas ceux-ci d'être l'objet d'éventuels ajustements et n'offre aucune garantie ;
- Les TZR connaîtront plus tôt leur affectation ; en réalité, un petit nombre seulement de TZR pourra être affecté à l'issue des groupes de travail, en particulier dans les disciplines où peu de supports 15/18h existent ou encore pour les collègues à temps partiel, qui risquent de se trouver dans une situation très problématique ;

- Les conditions d'exercice des TZR ne seront en rien dégradées : les élus savent quelles batailles sont menées chaque année pour faire lever tel appariement proposé en dépit du bon sens ; soustraire les appariements au contrôle paritaire expose nécessairement les collègues à des conditions d'exercice plus difficiles et l'administration à une inflation des demandes de révision d'affectation ;
- Il n'y aura pas de réduction du nombre de postes proposés ; les documents dont nous disposons permettent de constater que bien au contraire, le nombre de supports proposés, en particulier dans certaines disciplines, est indigent cette année. Par rapport à l'an dernier, nous sommes à près de 60% de BMP en moins !

Il s'agit d'une attaque sans précédent contre le paritarisme. En maintenant sa position, l'administration amènerait les élus, mais aussi les gestionnaires, à travailler trois jours durant, à l'occasion des groupes de travail, sur des châteaux de sable : quel sens a la vérification de l'obtention d'une affectation correspondant au barème et aux préférences si tous les supports disponibles ne sont pas examinés ? Le premier demandeur serait susceptible de se trouver lésé. Par ailleurs, dans certaines disciplines (arts plastiques, éducation musicale, LFD, etc.), où les supports inférieurs à 15 heures sont majoritaires, il sera quasiment impossible d'affecter les collègues à l'occasion du groupe de travail. La plupart seraient donc, dans le meilleur des cas, affectés au cours de l'été, sur des appariements dont certains seront inévitablement très contestables, ne prenant pas en compte la réalité de notre métier.

Nous demandons le report du groupe de travail afin que puissent être examinées toutes les possibilités d'affectation existant, pour des affectations prenant en compte le barème et les préférences des collègues, prononcées dans le respect du droit des personnels, mais aussi du travail des élus et des gestionnaires et dans l'intérêt du service public d'éducation.